

PROGRAMME

(9h00-17h30)

Cette journée de formation sera articulée en une séquence d'apports théoriques sur la question mise en perspective par les intervenants qui a lieu le matin. L'après-midi sera consacrée à un travail en ateliers.

MATIN

Introduction

D. BEYNIER, Pr. en Sociologie, Université de Caen

Avancer en âge et préserver ses droits

Association Old Up Marie Françoise FUCHS

Droit des âgés : où en sommes-nous ?

M. COUTURIER, MCF droit université de Caen

Limites des prises de risques par les soignants en institution

S. PAYAN, Psychologue clinicienne, Docteur en psychologie PARIS VII (sous réserve)

Les relations de soins : quelles limites ?

P.MICELI, Docteur en sociologie : Université de Lille 3

PAUSE

Limites des prises de risque à domicile

D. DANGER, Responsable adjointe du service des interventions sociales MSA

Tenir compte des souhaits des sujets âgés avec démence

C. PINQUIER, Psychiatre, service de psychiatrie du sujet âgé Hôpital Charles Foix Ivry sur Seine

Respecter le droit des âgés : une réflexion philosophique

E. HOUSSET, Pr. de philosophie Université de Caen

MIDI

Le repas sera pris en commun au restaurant universitaire du Campus I et permettra ainsi l'établissement de liens entre étudiants et professionnels des différents secteurs intervenant en gériatrie

APRÈS-MIDI

ATELIERS

1- Laisser la place au risque : une volonté institutionnelle à penser et organiser.

2 - Prise en compte des choix des âgés : comment créer une dynamique institutionnelle le permettant ?

3 - Limites de la relation d'aide : respecter les choix des âgés, jusqu'où ?

4 - La responsabilité : un poids trop lourd pour les professionnels ; comment la définir et l'encadrer ?

5 - Le projet de vie personnalisé : quelle marge de choix est elle réellement proposée aux âgés? Comment dans nos institutions se donner les moyens de les respecter ?

Conclusion de la journée

C. CALECA

BULLETIN D INSCRIPTION

NOM :
Prénom :
Fonction :
ADRESSE :
Personnelle
Professionnelle
.....
Tél :
Mail.....@.....
Inscription étudiant oui non
Inscription formation continue oui non

A renvoyer au
Secrétariat du département IUP Management du
Social et de la Santé :
Esplanade de la Paix (bât. Vissol 1^o niveau Campus 1)
14032 CAEN CEDEX
Tél : 02 31 56 52 50
mail : iup.mss@unicaen.fr

Tarif d'inscription

Repas inclus

85€ : Inscription institutionnelle ou formation continue (ANFH, FORMAHP, UNIFAF, UNIFORMATION, FONGECIF)

35€ : Inscription à titre individuel

Etudiants consulter le secrétariat

Règlement :

- Chèque (à l'ordre de l'agent comptable de l'UCBN)
- Facture

COMITE D'ORGANISATION

D. BEYNIER, C. CALECA, R. AWADE, S. PAYAN

DROIT DES ÂGÉS : LIBERTÉ, RISQUE OU PROTECTION QUELLES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les adultes âgés ou très âgés ont souvent besoin d'aide, qu'elle provienne de leurs proches ou d'une prise en charge, à domicile ou en institution. L'instauration de cette aide intervient dans l'intimité du sujet et entraîne familles et professionnels dans des relations complexes aux limites souvent incertaines.

Le poids des ans, la prévalence des arguments médicaux, la responsabilité professionnelle des intervenants auxquels s'ajoute l'inquiétude des proches, peuvent être à l'origine de pressions sur l'âgé. Ses choix concernant ses rythmes de vie, l'organisation de son avenir, la prise en charge de ses difficultés sont alors difficiles à prendre en compte.

Les cas sont fréquents de décisions ou d'orientations effectuées à contre-cœur. Ces situations sont souvent à l'origine de difficultés d'adaptation, voire d'états dépressifs pouvant aller jusqu'au suicide.

Les chartes de droit des personnes âgées dépendantes, des personnes âgées hospitalisées et de la personne handicapée nous incitent au respect de l'autonomie, de l'intimité et du libre arbitre des sujets accueillis au sein de nos services. Cependant, le risque de la non-assistance à personne en danger, les règlements intérieurs des institutions et les conditions de travail du personnel, ne permettent pas toujours l'application de celles-ci.

Les professionnels de la gériatrie sont conscients de ces difficultés : ils sont eux-mêmes aux prises avec les demandes contradictoires émanant des âgés, de leurs autorités de tutelles et celles des familles. Ils en éprouvent souvent un certain malaise et s'interrogent à propos de l'éthique régissant leurs missions et de leurs soins.

Grâce au travail présenté par M. Couturier à propos du droit des personnes protégées, nous avons pu mesurer combien celui-ci était méconnu et partant, peu respecté.

Cette journée de formation proposera, dans un premier temps d'approfondir nos connaissances à propos du droit des âgés et des implications de sa prise en compte ou non dans nos cadres professionnels.

Nous nous proposons ensuite de travailler par ateliers à partir d'études de cas, afin d'élaborer des propositions permettant l'avancée du respect de ces droits tout en prenant en compte les nécessités d'ajustement liés aux fonctionnements institutionnels.

BOUGER LE SOIN 3

DROIT DES ÂGÉS :
liberté, risque ou protection
QUELLES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES ?

12 AVRIL
2013

organisée par l'IUP /MSS/IAE
et le CERReV

UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

AMPHITHEATRE MARIE DE CLEVES

Inscriptions :

iup.mss@unicaen.fr

tel : 02 31 56 52 50

